

**Objet : - Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. (JLI 3482)**

*Saisine : Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle  
(23 février 2009)*

<b>AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
---------------------------------------

Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique a pour objet de fixer les modalités des épreuves d'examen comme prévu à l'article 5 du règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. Le projet de règlement grand-ducal tient également compte des modifications concernant la division artistique du régime de la formation de technicien du règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler à l'heure actuelle quant aux modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

\* \* \*

La Chambre de Commerce peut, après consultation de ses ressortissants, approuver le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

JLI